



TROPHEE DES ENSEIGNANTS PARISIENS

SAISON 2021/2022

REGLEMENT

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements généraux et spécifiques de la FFE relatifs au CSO et au dressage.

CONDITIONS GENERALES

Le trophée est ouvert :

- aux enseignants diplômés ou en formation salariés d'un centre équestre parisien
- remplissant les conditions pour être inscrits à un concours officiel « enseignants »
- concourant sur un équidé (cheval ou poney) d'instruction inscrit sur la liste club ou la liste A des chevaux de sport. Les équidés personnels ou de propriétaire sont exclus. En cas de montes multiples, l'enseignant devra déclarer l'équidé concourant pour le Trophée et partir avec lui en premier.

Le trophée se court :

- soit en dressage, soit en CSO, soit dans les deux disciplines
- sur six étapes :

***30 novembre 2021** : CSO

***7 décembre 2021** : Dressage

***19 avril 2022** : dressage

***10 mai 2022** : Dressage

***31 mai 2022** : CSO

***7 juin 2022** : CSO

- sur trois niveaux pour chaque étape

- les engagements sont faits dans les épreuves ouvertes par la SEP sur le site FFE Compet

-les directeurs des clubs font parvenir, par mail cinq jours avant chacune des étapes, les listes des enseignants inscrits de leur club à France Jaubertie (CSO) et Michèle Blanchard (Dressage)

-les horaires sont publiés sur le site FFE Compet.

DEROULEMENT

Les épreuves auront lieu au CHBB (Bois de Boulogne) et seront organisées par la SEP. Les épreuves se déroulent :

-en Dressage :

***niveau 3** : reprise AM3 imposée A (D3), règlement dressage 2021 applicable au 01/09/2020

***niveau 2** : reprise AM2 préliminaire (C2), règlement dressage 2021 applicable au 01/09/2020

***niveau 1** : reprise AM1 B (B4), règlement dressage 2021 applicable au 01/09/2020

Les reprises ne pourront pas être dictées

-en CSO :

***niveau 3** : Enseignant 3 (95cm), barème A à temps différé

***niveau 2** : Enseignant 2 (105cm), barème A à temps différé

***niveau 1** : Enseignant 1 (115cm), barème A à temps différé

CLASSEMENT

Le classement se fait sous forme d'un classement bis des épreuves dans lesquelles les enseignants participant au challenge ont participé.

Les points sont attribués, pour chaque épreuve, selon le barème suivant :

Classement/nb points	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
1 ^{er}	75	150	300
2 ^{ème}	50	100	200
3 ^{ème}	25	50	100
4 ^{ème}	12	25	50
5 ^{ème}	7	20	40
6 ^{ème}	5	15	30
7 ^{ème}	3	10	20
8 ^{ème} et suivants	1	5	10

Sont classés tous les concurrents ayant participé au moins à une épreuve.

Les classements se font par addition des points attribués à l'issue de chaque épreuve courue par un concurrent.

PRIX

Les prix seront attribués au cours d'une soirée organisée par le CDEP après la dernière épreuve, à laquelle seront conviés les enseignants, leurs directeurs sportifs et le dirigeant du club. Chaque club prendra en charge le coût de ses participants à la soirée.

Il y aura trois classements pour chaque niveau : CSO, dressage, combiné dressage/CSO.

Le premier de chaque classement se verra attribuer coupe et plaque. Les 2èmes et 3èmes se verront attribuer des plaques.

Des cadeaux seront offerts à tous les participants à au moins une étape du trophée et présents à la remise des prix.